

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021 à 19 h, par voie de visioconférence, tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-074.

Sont présents et se sont identifiés individuellement :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste également à la séance monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

153-21

D'adopter l'ordre du jour du 5 juillet 2021 tel que déposé

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juin 2021;
4. Autorisation du paiement des comptes;
5. Correspondance :
 - 5.1 Appui relatif à la semaine nationale de la sécurité ferroviaire;
6. Avis de motion du numéro 840-21 décrétant un emprunt de 16 507 000 \$ pour l'exécution de travaux d'approvisionnement en eau potable et de voirie dans le cadre du projet de raccordement du puits Coulombe et dépôt d'un projet de règlement;
7. Approbation de l'acquisition d'une partie du lot 2 864 830 visant l'aménagement de la piste cyclable et la régularisation d'une intersection;
8. Approbation de l'Entente de réciprocité relative à l'utilisation des équipements sportifs et communautaires avec le Centre de service scolaire des Navigateurs;
9. Interdiction de stationnement sur la rue du Parc;
10. Demande de dérogation mineure numéro 279 : Lot 2 640 224, sis au 1840, rue du Pont - Construction d'un garage double attaché d'une largeur de 7,93 mètres;
11. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Épicerie Centre Matic inc. pour le remplacement des enseignes apposées au bâtiment de Desjardins situé au 1240, rue du Pont;
12. Renouvellement de l'abonnement relié à l'utilisation du logiciel de production de contrat et d'appel d'offres Édilexpert;
13. Adjudication d'un contrat visant l'aménagement de la phase I de la piste cyclable sur la rue du Pont;
14. Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase I de la piste cyclable;

15. Octroi d'un mandat pour les services d'un notaire relatifs aux acquisitions nécessaires dans le cadre du projet de raccordement du puits Coulombe et du prolongement de services de la phase II du parc industriel;
16. Adjudication d'un contrat pour des travaux visant le remplacement d'un ponceau sur la route Saint-Jean;
17. Adjudication d'un contrat pour des travaux visant la réfection des toitures de bâtiments municipaux;
18. Modification au contrat visant la tonte de pelouses pour les saisons de 2021 et 2022;
19. Acquisition de bacs roulants bruns pour compost;
20. Acquisition de mobilier pour la Halte Belle-Vue;
21. Points divers;
22. Période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
23. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juin 2021

154-21

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 4

Autorisation de paiement des comptes

155-21

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de juin 2021 totalisant 375 049,61 \$, telle que soumise par la directrice adjointe des finances et de l'administration.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance :

5.1

Appui relatif à la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

156-21

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Avis de motion du numéro 840-21 décrétant un emprunt de 16 507 000 \$ pour l'exécution de travaux d'approvisionnement en eau potable et de voirie dans le cadre du projet de raccordement du puits Coulombe et dépôt d'un projet de règlement

Je, Anick Campeau , donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 840-21 décrétant un emprunt de 16 507 000 \$ pour l'exécution de travaux d'approvisionnement en eau potable et de voirie dans le cadre du projet de raccordement du puits Coulombe et dépose un projet de règlement.

Ce projet de règlement fut publié sur le site Web de la Municipalité.

Point n° 7

Approbation de l'acquisition d'une partie du lot 2 864 830 visant l'aménagement de la piste cyclable et la régularisation d'une intersection

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la rue du Pont, l'acquisition d'une partie du lot 2 864 830 est nécessaire afin de permettre la régularisation d'une intersection;

ATTENDU la proposition d'achat d'une partie du lot 2 864 830 d'une superficie de 30,4 mètres carrés (323 pieds carrés);

ATTENDU l'entente intervenue avec les propriétaires en vue de l'acquisition de cette partie de lot;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

157-21

D'approuver la proposition d'achat signée par les propriétaires du lot 2 864 830 visant l'acquisition d'une partie de celui-ci et en établissant les modalités et d'autoriser le directeur général à signer cette promesse d'achat;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 2 900 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté afin d'acquérir cette partie de lot;

De mandater l'étude L'Heureux, Lessard, Bolduc, notaire, afin d'accomplir tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette promesse et d'autoriser les dépenses afférentes à ce mandat;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la proposition d'achat incluant l'acte de vente préparé par le notaire mandaté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 8

Approbation de l'Entente de réciprocité relative à l'utilisation des équipements sportifs et communautaires avec le Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU QUE la Municipalité et le Centre de services scolaire des Navigateurs détiennent ensemble des immeubles et équipements sportifs sur le territoire de Saint-Lambert-de-Lauzon;

ATTENDU QU'étant de propriété publique, ces immeubles et équipements sont voués aux services à la population;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir d'une structure de mise en commun dans le cadre des échanges entre les donateurs de services vis-à-vis la collectivité;

ATTENDU la proposition d'un protocole d'entente de réciprocité à l'utilisation des équipements sportifs et communautaires à intervenir entre la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et le Centre de services scolaire des Navigateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

158-21

D'approuver le protocole d'entente de réciprocité relative à l'utilisation des équipements sportifs et communautaires avec le Centre de services scolaire des Navigateurs et d'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 9

Interdiction de stationnement sur la rue du Parc

ATTENDU QUE le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie prévoit que les interdictions de stationner doivent être spécifiées par résolution;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'ajouter un endroit à ceux déjà définis par cette résolution en vertu desquels il est interdit de stationner;

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

159-21

De désigner, en vertu de l'article 8.2 intitulé « Interdiction de stationner » du règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie le endroit suivant :

- *PARC NORD, rue du* *De la rue du Pont jusqu'à la rue des Mésanges*

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Demande de dérogation mineure numéro 279 : Lot 2 640 224, sis au 1840, rue du Pont - Construction d'un garage double attaché d'une largeur de 7,93 mètres

ATTENDU QUE monsieur Michel Boutin sollicite pour l'immeuble localisé au 1840, rue du Pont, portant le numéro de lot 2 640 224 une dérogation mineure afin d'y autoriser la construction d'un garage double attaché de 7,93 mètres de largeur représentant 93 % de la largeur de la résidence projetée, alors que le Règlement de zonage numéro 243-91 limite les garages attenants à une largeur maximale de 85 % de la largeur de la résidence;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure accompagne les demandes de permis numéros 2021-178, 2021-179 et 2021-180 déposées à la Municipalité dans le cadre du projet de remplacement de la résidence actuelle et du garage détaché existant par une résidence unifamiliale de deux étages avec garage attenant;

ATTENDU QUE la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur vu l'ampleur de la transformation et le caractère vaste de la propriété en zone agricole;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU le caractère mineur de la demande et sa conformité aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 28-21;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

160-21

D'accorder la dérogation mineure présentée à la demande numéro 279 afin que soit autorisée pour le garage double attenant une largeur de 7,93 mètres, représentant 93 % de la largeur de la résidence projetée, le tout tel que le dossier soumis.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par Épicerie Centre Matic inc. pour le remplacement des enseignes apposées au bâtiment de Desjardins situé au 1240, rue du Pont

ATTENDU QUE le projet de remplacement des enseignes du Centre de services Desjardins est assujéti au règlement numéro 377-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE ce règlement contient treize (13) critères relatifs à l'affichage énumérés au chapitre 10;

ATTENDU QUE l'étude du projet d'affichage numéro NS-2021-241 préparé par Posimage, à la lumière de ces critères et de sa conformité au règlement de zonage;

ATTENDU la qualité des enseignes proposées et leur contribution à la création d'un environnement visuel sobre et harmonieux;

ATTENDU QUE le dernier plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé pour cet immeuble incluait des travaux de peinture non effectués à ce jour qui visaient à harmoniser la couleur de la structure indépendante avec la couleur de la marquise du IGA Extra, conformément à la résolution numéro 28-20 accompagnant le certificat d'autorisation no 2020-005;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 29-21;

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée monsieur Germain Couture
Il est résolu

161-21

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro NS 2021 241 soumis par Posimage en accompagnement de la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-0166 pour le remplacement des enseignes de Desjardins au 1240, rue du Pont.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Renouvellement de l'abonnement relié à l'utilisation du logiciel de production de contrat et d'appel d'offres Édilexpert

ATTENDU QUE; la Municipalité s'est dotée en 2020 du logiciel Édilexpert pour la rédaction de ses appels d'offres;

ATTENDU QUE les utilisateurs de cet outil ont pu apprécier la performance de ce logiciel facilitant la rédaction d'appels d'offres à jour sur le plan légal;

ATTENDU QUE l'intérêt de disposer de ce logiciel avec tous les services offerts par Édilexpert pour une seconde année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

162-21

De renouveler l'abonnement pour une période d'un an du module de rédaction de documents d'appel d'offres du logiciel Édilexpert, conformément à l'offre de service transmise le 13 février 2020;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 2 973,77 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Adjudication d'un contrat pour l'aménagement de la phase I de la piste cyclable sur la rue du Pont

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public SLDL-202110 afin d'adjuger un contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue du Pont (Phase 1);

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 17 juin 2021 et ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

163-21

D'adjuger un contrat pour l'exécution des travaux visant l'aménagement de la phase I de la piste cyclable sur la rue du Pont, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9003-6831 Québec inc., au prix de 566 660,03 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 517 497,75 \$, prise à même le règlement numéro 793-18.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Octroi d'un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase I de la piste cyclable

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement de la phase I de la piste cyclable sur la rue du Pont débuteront dans les prochaines semaines;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance de ces travaux visant le contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE parmi les offres de services reçues, celle provenant de la firme Englobe Corp. s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

164-21

D'octroyer le mandat de services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 de la piste cyclable visant le contrôle qualitatif des matériaux à la firme Englobe Corp., conformément à l'offre de services datée du 10 juin 2021 prévoyant un coût de 11 723,63 \$, taxes incluses.

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 10 706,52 \$, prise à même le règlement d'emprunt numéro 793-18.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Octroi d'un mandat pour les services d'un notaire relatifs aux acquisitions nécessaires dans le cadre du projet de raccordement du puits Coulombe et du prolongement de services de la phase II du parc industriel

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement du puits Coulombe et du prolongement de services de la phase II du parc industriel, l'acquisition de servitudes ou de parcelles de terrains sera nécessaire le long du tracé de la nouvelle conduite d'eau brute;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'octroyer un mandat pour les services d'un notaire afin d'acquérir ces servitudes et parcelles de terrains nécessaires dans le cadre de la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

165-21

De mandater l'étude L'Heureux, Lessard, Bolduc notaires afin de procéder aux actes nécessaires à l'acquisition des servitudes et parcelles de terrains résultats des travaux d'arpentage du projet d'approvisionnement en eau potable.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Adjudication d'un contrat pour des travaux visant le remplacement d'un ponceau sur la route Saint-Jean

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public SLDL-202114 afin d'adjuger un contrat pour des travaux visant le remplacement d'un ponceau sur la route Saint-Jean;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 28 juin 2021 et ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

166-21

D'adjuger un contrat pour des travaux visant le remplacement d'un ponceau sur la route Saint-Jean, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavations Yannick Latulippe inc., au prix de 515 513,40 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 470 788,50 \$, prise à même le règlement numéro 836-21.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Adjudication d'un contrat pour des travaux visant la réfection des toitures de bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres sur invitation SLDL-202115 afin d'adjuger un contrat pour des travaux visant la réfection de toitures;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 28 juin 2021 et ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

167-21

D'adjuger un contrat pour des travaux visant la réfection des toitures de bâtiments municipaux, soit le celui du centre municipal et celui du bâtiment situé au 1192, rue Bellevue, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Yan Cantin inc., au prix de 37 070,82 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 854,63 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Modification au contrat visant la tonte de pelouses pour les saisons de 2021 et 2022

ATTENDU QUE le contrat SLDL-202108 pour la tonte des pelouses fut octroyé à l'entreprise Patrick Auclair pour les saisons 2021 et 2022 par le biais de la résolution numéro 95-21 adoptée le 6 avril 2021;

ATTENDU QUE ce contrat n'incluait pas le débroussaillage d'une superficie de pelouse située sur aux abords Nord-Est de la rue du Pont;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

168-21

D'autoriser le paiement d'une somme supplémentaire annuelle de 850 \$, taxes non incluses, et ce, pour les années restantes au contrat de tontes des pelouses SLDL-202108, relativement au débroussaillage d'une superficie de pelouses située aux abords Nord-Est de la rue du Pont;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 892,50 \$, prise à même le budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Acquisition de bacs roulants bruns pour compost

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon assure à sa population le service de cueillette des matières compostables;

ATTENDU QUE dans le cadre du service de collecte des matières compostables, la Municipalité fournit à chaque adresse d'immeuble un bac roulant brun pour le dépôt des matières compostables;

ATTENDU QU'il est constaté qu'une quantité de bacs roulants bruns supplémentaires est requise à l'inventaire afin de pallier les besoins éventuels des prochains mois de l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

169-21

D'autoriser l'acquisition de 22 bacs roulants bruns dédiés au service de cueillette de matières compostables pour 2 358,03 \$, incluant les taxes et le transport.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 2 153,46 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 20

Acquisition de mobilier pour la Halte Belle-Vue

ATTENDU QUE la collectivité pourra profiter d'un nouvel espace naturel donnant accès la rivière Chaudière, identifié sous le nom de Halte Belle-Vue;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager cette halte de façon à ce que les passants y séjournent le plus agréablement possible, notamment en y installant des tables, des bancs et des barbecues urbains;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

170-21

D'acquérir le mobilier urbain nécessaire à l'aménagement de la Halte Belle-Vue, notamment des bancs, des tables et des barbecues urbains au coût de 15 974,73\$, taxes incluses;

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 14 588,80 \$, prise à même le fonds de roulement et remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Point divers

Aucun sujet n'est traité.

Point n° 22

Période de questions

En présence de trois personnes, aucune question n'est soumise au conseil municipal.

Point n° 23

Levée de la séance

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

171-21

À 19 h 20 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire